

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2011008

Signataire : MG/CF

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France par le biais de la Direction Départementale de la Cohésion sociale pour la Coordination Ateliers Santé Ville - Exercice 2011.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités de son service communal d'hygiène et de santé, un programme d'ateliers santé ville (ASV),

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2011 dans le cadre de ce programme,

Considérant que l'ARS, par le biais de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), peut apporter un soutien financier à hauteur de 90.000 € au titre de l'année 2011,

Considérant que le dossier préalable à la demande de subvention auprès de l'ARS (DDCS) a été déposé le 21 mars 2011,

Vu le budget communal et notamment les frais de personnel affectés au service communal d'hygiène et de santé et aux activités de promotion de la santé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France au titre de la DDCS une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2011.

Imputation budgétaire 504-74718-12.

Le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué